

Image not found or type unknown



monter un mur contre cloture mitoyenne

Par **cicis**, le **01/11/2009** à **17:36**

Etant en froid avec mon voisin je desire monter un mur de 2 metres , je precise bien : **accolé** a notre mur de cloture mitoyen (celui ci se compose d'une rangée de parpaing sur 25 metres et surmonté en son centre d'un grillage d'un metre). Ai je le droit de le faire et quelle sont mes obligations ?

Merci de me repondre . Cordialement .